



Compétitions DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL

La démarche de report d'un match pour cas Covid s'applique à toutes les compétitions : championnats et coupes des catégories U13, Jeunes à 11, Seniors et Vétéran-loisir ainsi que pour toutes les catégories Filles, de U13F à Séniore Féminines.

Report d'un match pour cas COVID



La Commission Administrative en lien avec le Service Compétitions du DMF décide de reporter ou non un match.

Un match est officiellement reporté lorsque le match apparaît avec la mention « reporté » sur le site officiel du DMF.

Le Service Compétitions se charge de prévenir les clubs concernés ainsi que les officiels.

À partir de combien de cas ?

Un match peut être reporté à partir de **4** nouveaux cas positifs de joueurs de l'effectif concerné par le match. Ceci sur 7 jours glissants (1). C'est 3 cas positifs pour les compétitions Futsal.

Les cas contacts peuvent jouer la rencontre une fois assurés par un test de leur négativité.

Dans certains cas, l'ARS peut imposer un isolement de l'équipe (cas COVID plus cas contacts) qui oblige à reporter le match. Dans ce cas, il faut transmettre les échanges avec l'ARS au Service Compétitions.

7 jours glissants = 7 jours consécutifs
Par exemple :
premier cas le mercredi 2 mars 2022,
quatrième cas le mercredi 9 mars 2022.

Comment demander le report ?

Pour demander le report d'un match, le club doit alerter le DMF **le plus tôt possible.**

1. Le club doit envoyer les justificatifs des 4 cas positifs au DMF si possible en un seul et unique mail aux adresses suivantes :
 - compétitions @moselle.fff.fr
 - COVID @moselle.fff.fr
2. Le Service Compétitions du DMF vérifie la véracité des tests.
3. La commission administrative décide du report ou non de la rencontre.

Ces mesures restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.